



PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

Un citoyen ou une entreprise qui désire réclamer une réparation pour un dommage causé par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM) doit respecter certaines formalités. Le défaut par le réclamant de respecter ces formalités entraîne le rejet de sa réclamation.

Afin d'obtenir la réparation d'un préjudice, le citoyen doit transmettre à la RGMRM un **AVIS DE RÉCLAMATION ÉCRIT**, dans les quinze (15) jours qui suivent la date de l'évènement sous peine de **refus** de sa réclamation. Si tous les renseignements (détails des dommages) ne peuvent être fournis dans les quinze (15) jours par le réclamant, il est obligatoire d'envoyer son avis dans le délai de quinze (15) jours et de faire suivre les informations complémentaires par la suite.

Les réclamations peuvent être adressées, à l'adresse suivante :

RGMRM
400, boul. de la Gabelle
Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0

Les renseignements suivants doivent figurés dans le formulaire de réclamation:

- Les nom, prénom, adresse et numéro de téléphone du réclamant;
- La date, l'heure approximative et l'endroit où les dommages se sont produits;
- La cause des dommages;
- Le détail des dommages encourus;
- Des photographies des dommages subis;

Toutes les demandes seront étudiées par les départements et services mis en cause. Pour chaque demande, une réponse sera adressée au demandeur.

La RGMRM se réserve le droit de faire examiner par une tierce partie habilitée ou par un expert, les biens mobiliers ou immobiliers faisant l'objet d'une réclamation.



FORMULAIRE DE RÉCLAMATION

Lire attentivement la procédure de réclamation avant de compléter et signer dûment le présent formulaire.

Nom et prénom du réclamant : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone Rés. : () _____ Bur. : () _____

Date de l'évènement : _____ Heure approximative : _____

Afin d'obtenir la réparation d'un préjudice, le citoyen doit transmettre à la RGMRM un **AVIS DE RÉCLAMATION ÉCRIT** dans les **quinze (15) jours** qui suivent la date de l'évènement sous peine de **REFUS** de sa réclamation.

Lieu de l'évènement : _____

S'il y a lieu, numéro du rapport de police : _____

Cause des dommages :

Détails sur les dommages subis :

Signé à : _____ Date : _____

Nom et prénom en lettres moulées _____

Signature : _____

Numéro(s) de la ou des photographie(s) jointe(s) : _____, _____, _____